

Intensification de l'agriculture vivrière en RDC dans le contexte du programme REDD+

Mots clés: REDD, intensification de l'agriculture, sédentarisation, culture itinérante sur brûlis

Rapport de la commission intensification de l'agriculture vivrière REDD+



Auteur(s): Ministère congolais de l'Agriculture et du Développement rural (RDC)

Date de publication: 2011

Catégorie(s): Vivrier • Politique agricole, planification, décentralisation, recherche scientifique • Processus REDD et climat

Province(s): Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province orientale • Nord Kivu • Sud Kivu • Maniema • Katanga • Kasai Oriental • Kasai Occidental • Bas Congo

Partenaire(s): commission nationale REDD

Nombre de pages: 2

Identification: F-EPCJ-A1-E2-N2-1



F-EPCJ-A1-E2-N2-1

L'objectif est de sédentariser les agriculteurs vivriers qui utilisent l'agriculture itinérante sur brûlis, d'atteindre 50% d'agriculteurs sédentarisés en RDC d'ici 2030, d'accroître les rendements agricoles de plus de 100% (si possible 200%) sur les terres déjà cultivées; avec un objectif prioritaire sur le manioc qui représente 70% de la production agricole.

La feuille de route REDD+ pour le secteur agricole: le volet II du REDD prévoit le développement accéléré d'une agriculture performante en milieu rural, à partir d'une stratégie agricole nationale visant à accroître de façon continue et durable le PIB sectoriel et les revenus des agriculteurs: l'optimisation du secteur agricole représente 40% du potentiel REDD à l'horizon 2040. L'objectif est de sédentariser les agriculteurs vivriers qui utilisent l'agriculture itinérante sur brûlis, d'atteindre 50% d'agriculteurs sédentarisés en RDC d'ici 2030, d'accroître les rendements agricoles de plus de 100% (si possible 200%) sur les terres déjà cultivées; avec un objectif prioritaire sur le manioc qui représente 70% de la production agricole.

- Abandon des plantations industrielles, ce qui a réorienté les villageois sur l'exploitation de la forêt, entraînant une augmentation de la pression anthropique sur la forêt.
- Rareté et faible qualité des intrants, du matériel végétal et en particulier du matériel végétal, et aussi des engrais; faiblesse des moyens de lutte et prévention des maladies.
- Aspects fonciers incertains, terres villageoises non sécurisées.
- Infrastructures agricoles de base et de transport, insuffisantes, ou inexistantes pour évacuer les productions et leur permettre d'accéder à des marchés solvables.
- Vulgarisation et encadrement tout à fait insuffisants, qui maintient une agriculture manuelle non mécanisée peu productive; peu d'infrastructures de stockage, pas d'appui à la transformation.

Aucune production agricole n'est excédentaire en RDC et l'insécurité alimentaire prévaut sur l'essentiel du territoire. Dans le même temps il y a une destruction systématique et insidieuse de l'environnement, en particulier dans les forêts et galeries forestières. La politique nationale ne présente pas encore un impact déterminant et mesurable sur le terrain en ce qui concerne l'accroissement de la productivité agricole.

Principales caractéristique de l'agriculture congolaise

- Agriculture itinérante sur brûlis majoritaire, qui réduit la fertilité des sols, dégrade les forêts et provoque d'importantes émissions de gaz à effet de serre, surtout autour des centres urbains et le long des principaux axes de communication.

Résolutions

- La sédentarisation des populations rurales est nécessaire pour réduire la pression sur la forêt. Le premier préalable concerne la sécurisation foncière des paysans, qui permettrait d'accroître plus rapidement les étendues des terres cultivées. Il faudra revisiter la loi foncière, promulguer la loi fondamentale agricole, mettre en activité les comités fonciers locaux et appliquer les chartes foncières locales existantes. Il faudra aussi identifier les concessions agricoles non mises en valeur (états juridique et physique), ce qui implique un inventaire exhaustif de toutes les exploitations agricoles et industrielles abandonnées à travers la RDC.

- L'encadrement et la vulgarisation des bonnes pratiques sont essentiels; il faut vulgariser les nouvelles techniques d'exploitation, les systèmes agricoles comme l'agroforesterie de Mampu; généraliser l'utilisation de matériel végétal amélioré, utiliser de façon appropriée les intrants, y compris des engrais, encadrer la mécanisation et l'irrigation, développer la transformation, les emballages, la conservation; favoriser l'utilisation de techniques culturales modernes pour augmenter le rendement à l'unité de surface sans en augmenter l'étendue initiale (cultivars / semences améliorées, apport d'engrais ou autres intrants connexes: rhizobium, pesticides etc.)
- Il faut permettre aux producteurs d'accéder aux marchés, en favorisant l'accès à l'information prix et marché, et renforcer ainsi le négoce agricole. L'accès au crédit en milieu rural constitue un besoin impérieux qui doit trouver des réponses par l'encadrement et le renforcement des initiatives locales. La priorité doit être mise sur toutes les infrastructures qui concernent le secteur agricole: il faut des mécanismes appropriés pour l'entretien des routes de desserte agricole; il faut promouvoir le transport fluvial, réhabiliter la SNCC,...
- L'État doit mettre en place une politique incitative qui est attendue depuis des années (code agricole), avec l'exonération de douane pour les intrants importés, la réduction des autres frais de dédouanement.
- Il est essentiel de développer les politiques de proximité, de promouvoir une gouvernance décentralisée participative et responsable avec des plans de développements territoriaux initiés avec les CARG et les rendre bien représentatifs des acteurs d'un territoire donné. Il faut promouvoir l'organisation des paysannats en permettant une gestion rationnelle de l'espace et la conservation de l'environnement, mettre en place les conditions nécessaires à l'émergence de fermiers professionnels, convertis et dotés de capacités/moyens. Il faut renforcer en priorité et travailler avec les organisations paysannes, les structures professionnelles spécialisées de la société civile. Il faut structurer le renforcement de capacités, organiser de façon systématique et concertée des formations / recyclages en faveur des structures et autres acteurs impliqués, ainsi que les personnels chargés de vulgarisation et agents de développement des

ministères spécialisés. Motiver le personnel d'encadrement de l'État, accélérer le processus de réforme au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, visant à convertir les professionnels de l'agriculture, avec des mesures d'encadrement efficaces; réformer l'enseignement technique agricole; adapter l'offre aux vrais besoins, formation des formateurs.

Il est forcément important de prioriser des zones ou régions de grandes productions vivrières courantes et leurs débouchés sur le marché pour y concentrer les efforts et/ou les moyens, d'identifier des structures et acteurs impliqués dans les filières de production vivrière pour le renforcement des capacités, réhabiliter des infrastructures agricoles abandonnées et délabrées (entrepôts et autres), reboiser et afforester des espaces préalablement délimités et /ou déterminés pour la sauvegarde des écosystèmes « mosaïque savanes-forêt »

- L'intensification devra se faire dans les terrains déjà cultivés avec approche de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS).
- Il faut dupliquer les expériences réussies: MAMPU Bateke, IBI village; ISCO UE au Bandundu; 12 filières agricoles du Sydip au Nord Kivu.
- L'attention sera accordée sur le régime foncier pour sécuriser les terres villageoises mises en valeur par les paysans contre toute convoitise; dégager les espaces pour l'agriculture, pâturages et reforestation.
- L'organisation des paysans en coopératives, la création et l'installation des coopératives d'épargnes et crédits à proximité des bénéficiaires (producteurs) aiderait beaucoup à promouvoir le développement de la production vivrière.

Le manioc est la principale culture en RDC et la base de la sécurité alimentaire, mais c'est aussi la culture qui maintient la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis. L'objectif à moyen terme est d'installer cette culture en savane et d'utiliser du matériel végétal et les intrants de qualité pour atteindre un rendement de 20 tonnes / Ha en savane.

Quelles sont les actions de ce plan manioc?

- Encadrer la multiplication de boutures sélectionnées pour des sols de savanes et les mettre à disposition directe du paysan, en garantissant qu'elles soit exemptes de maladies (mosaïque, striure brune); exemple de ISCO au Bandundu.
- Développer les systèmes de jachères restaurant la fertilité des sols: légumineuses, acacia (agroforesterie); développer l'agriculture de conservation avec des assolements avec des légumineuses de couverture; stylosantes, mucuna...
- Organiser la filière manioc et vulgariser les matériels pour la transformation afin de créer des plus-values et augmenter le revenu des paysans.
- Diversifier les cultures sur les espaces ainsi libérés et augmenter les revenus des paysans, pour diminuer la pression sur la forêt: légumineuses et cultures de rente: café et le cacao.
- Développer les systèmes mixtes: agriculture vivrière, cultures de rente et agroforesterie.
- Développer la mécanisation agricole.